

cin, pour les quatre autres, le bitume de Judée ou le piasphaltum, mélange où se trouve le bitume de Judée. — Rouelle n'a rencontré de traces certaines de myrrhe dans aucune momie. Voici la conclusion qu'il tire des faits : « Nos expériences nous fournissent donc trois embaumements différents par leur matière. Le premier, avec le bitume de Judée; le second, avec le mélange du bitume et la liqueur de cèdre ou le *cédria*, et le troisième, avec ce mélange auquel on a joint des matières résineuses et très-aromatiques. »

L'exhibition des modèles de la part des embaumeurs avait rapport à la richesse du travail demandé et à la dépense de l'embaumement choisi. — Le premier modèle, qu'Hérodote se faisait scrupule de nommer, était probablement la figure de quelque divinité (Isis). — Hérodote ne parle point du prix, et il se peut que Diodore ait rapporté ses évaluations sans en être trop bien instruit. Selon son récit, le premier coûtait un talent (environ 4500 fr. de notre monnaie); le second, 20 mines (1500 fr.); le troisième, peu de chose (vague). — Diodore continue en ces termes : « La fonction d'ensevelir est une profession particulière, qui a été

apprise, comme les autres, dès l'enfance. Ceux qui l'exercent vont porter chez les parents un état de ce qu'on peut dépenser, et leur demandent à quoi ils jugent à propos de s'en tenir. Étant convenus, ils prennent le corps et le donnent aux officiers qui doivent le préparer. »

Dans la tête qui a été envoyée à M. de Caylus, le crâne était réellement percé par les narines, et le fond de l'orbite ouvert du côté droit. — Quant aux parfums, l'exception de l'encens ne se pratiquait apparemment que par respect pour la divinité. Il n'a vu sur aucune momie rien qui pût marquer la moindre couture; aussi n'était-elle pas nécessaire. L'extrême sécheresse de la peau et la solidité qu'elle acquérait par le bitume rendaient cette opération inutile.

Les Égyptiens employaient leur natrum comme nous employons la chaux, pour préparer les cuirs et les tanner. — Kommi, gomme arabe du Sénégal.

A l'égard des bandages, il y en avait de plusieurs façons, soit par la qualité des toiles, soit par la façon de les arranger, plus simple ou plus compliquée : il se trouvait quelquefois

jusqu'à mille aunes de ces bandes étroites sur la même momie.

Diodore, après avoir parlé de ceux qui font l'incision, ajoute : « Ceux qui saient viennent ensuite ; ce sont des officiers très-respectés dans l'Égypte ; ils ont commerce avec les prêtres, et l'entrée des lieux sacrés leur est ouverte, comme à des personnes qui sont elles-mêmes sacrées. Ils s'assemblent autour du mort qu'on vient d'ouvrir, et l'un deux introduit, par l'incision, sa main dans le corps, et en tire tous les viscères, excepté le cœur et les reins. Un autre, poursuit-il, les lave avec du vin de palmier et des liqueurs odoriférantes ; ils oignent ensuite le corps pendant plus de trente jours avec de la gomme de cèdre, de la myrrhe, du cinnamome et d'autres parfums, qui non-seulement contribuent à le conserver dans son entier pendant très-long-temps, mais qui lui font encore répandre une odeur très-suave. Ils rendent alors aux parents le corps revenu en sa première forme, de telle sorte que les poils même des sourcils et des paupières sont démêlés, et que le mort conserve l'air de son visage et le port de sa personne. Plusieurs Égyptiens, ayant gardé, par ce moyen, toute leur

race dans des cabinets faits exprès, trouvent une consolation qu'on ne peut exprimer à voir leurs ancêtres dans la même figure et avec la même physionomie que s'ils étaient encore vivants. »

A l'égard de ceux qui ont été pris par un crocodile ou qui se sont noyés dans le fleuve, auprès de quelque ville qu'ils soient jetés, ceux de la ville sont obligés de les embaumer, de les ajuster de la manière la plus magnifique et de les déposer dans les tombeaux sacrés. Il n'est permis à aucun, soit de leurs parents, soit de leurs amis, d'y toucher ; les seuls prêtres du Nil les embaument, comme des corps qui ont quelque chose au-dessus de l'humanité (Hérodote). Ces tombeaux sacrés sont-ils ceux du dieu Apis ? Y avait-il des lieux sacrés pour la sépulture, différents des puits et des pyramides ?...

Les dépenses et les soins pour l'embaumement des princes devaient être immenses, ainsi qu'on peut le conjecturer par le fait suivant. — Une portion de momie que l'on conserve dans le cabinet de Sainte-Geneviève mérite tous les éloges que l'on peut donner à une chose de ce genre. C'est le pied, la jambe et

la cuisse d'un enfant de deux à trois ans. Le soin avec lequel on a travaillé cet embaumement a été senti par ceux qui en ont fait présent à ce cabinet; car ils ont écrit sur la boîte qui renferme cette précieuse opération de l'art : *Momie du petit prince de Memphis*. Cette dénomination n'a sans doute aucun autre fondement que la nature du travail et la différence sensible qui se remarque entre cette momie et les autres. La superficie de la chair est noire, et si lisse qu'on peut la comparer à un beau vernis de la Chine; les chairs n'ont pas tout-à-fait conservé leur mollesse; mais on distingue toutes les épaisseurs et tout le potelé qu'on voit dans les enfants, aussi bien que toutes les articulations et tous les petits plis des doigts. Les ongles sont parfaitement conservés et bien enchâssés; ils n'ont ni couleur ni dorure; ils paraîtraient avoir été dorés. Les bandelettes ne semblent pas avoir été imbues des mêmes bitumes que pour les autres momies. La couleur qu'elles ont acquise par des matières balsamiques, desséchées, comme on le peut croire, participe de celle de la cannelle, quoique l'odeur, qui est agréable, n'ait aucun rapport avec cet aromate.

Les bandelettes sont fines, déliées, proportionnées à la grandeur du corps qu'elles recouvrent; elles sont arrangées avec un soin extrême et répétées un très-grand nombre de fois. D'ailleurs l'os de la cuisse, dont il y a plus de quatre doigts de découvert, a souffert très-peu d'altération dans sa couleur; l'air seul aurait suffi pour lui donner celle qu'on y remarque. Rouelle, avec lequel M. de Caylus a visité cette momie, a remarqué, en perçant avec une épingle le dessous de ce petit pied, que la peau était comme un parchemin tendu et vide dessous. Tout cela prouve une préparation plus chère et plus recherchée, destinée pour les princes. On peut ajouter à cette conjecture, que les caisses de pierre de touche ou de basalte, dont l'ouvrage a constamment beaucoup coûté, à cause de la dureté, caisses si rares qu'on en compte à peine trois ou quatre, pourraient bien n'avoir été faites que pour des princes, et encore des plus éminents.

Momie de l'un des Pharaons. M. Hammick, premier chirurgien de l'hôpital de la marine de Plymouth, a développé, le 2 août 1828, à *Trematon Castle*, une momie apportée des sépultures royales de Thèbes par feu M. Lee, consul

général du gouvernement britannique près du pacha d'Égypte ; le corps de cette momie était entouré de quelques centaines d'aunes de bandelettes à franges et à bordures , d'environ quinze pieds de long sur une largeur de cinq à quatorze pouces. Il était parfaitement conservé ; les sourcils existaient encore ; le cercueil était décoré avec magnificence et couvert de figures symboliques et d'hiéroglyphes. En comparant ceux qui se trouvaient tracés dans la couronne du coffre intérieur avec les vocabulaires de noms propres donnés par M. Champollion , l'on put se convaincre que la momie était celle de l'un des Pharaons. Le front était recouvert d'une pâte composée d'aromates, où l'on trouva des grains d'orge encore entiers et quelques insectes du genre *escarbot* , dans un bel état de conservation.

Cette momie était remarquable par sa beauté et la perfection du travail. (*Fait communiqué par M. Julia.*)

Nous n'avons pas hésité à faire rentrer dans ce chapitre les observations qui précèdent, parce qu'elles nous ont paru nécessaires pour rectifier les faits avancés par Hérodote , Diodore de Sicile, Plutarque, Porphyre et plusieurs

autres. L'observation suivante, communiquée par M. Julia , plus complète que les deux précédentes, achèvera cette contre-épreuve.

Le Docteur Grandville a examiné, en 1819, une momie qui provenait du flanc de la montagne derrière laquelle sont les tombes des rois thébains. Elle n'avait point d'étui extérieur , mais la surface de l'étui intérieur était dans le plus bel état de conservation. Il était de bois de sycomore , ayant deux pouces d'épaisseur ; il était formé de deux parties égales , antérieure et postérieure, de manière à être placé sur les pieds et être attaché par des chevilles de même bois. Extérieurement, il était couvert d'hiéroglyphes sur une épaisse terre orangée, enduite de vernis ; à l'intérieur, la surface était rayée horizontalement, excepté sur les côtés, où les raies sont perpendiculaires ; elles sont alternativement blanches et jaunes. Toutes les espèces de bandages dont parlent les anciens écrits se trouvaient là réunis. Il y avait dans chaque partie qui offrait des compressions ou des creux, des compresses ; chaque membre, chaque doigt, chaque orteil avait un bandage séparé appliqué sur la peau ; des bandes principales étaient faites d'une toile

compacte et élastique, de la longueur de cinq aunes, sans couture; quelques larges pièces carrées enveloppaient la tête, le cou et l'abdomen, que l'on rencontra successivement dans l'em-maillottage complet de tout le corps; elles tournaient quatre fois, tandis que le bandage des rouleaux était répété au moins vingt fois. Toutes ces bandes étaient couvertes par un rouleau de trois pouces et demi de large et de onze aunes de long, qui montait à la tête, descendait de nouveau et était fixée à la poitrine. Outre celui-ci, il y avait un autre bandage jeté par dessus la tête, ramené sur la poitrine, reporté derrière le dos, revenant de nouveau sur le front, retournant en arrière et finalement raidi jusqu'aux pieds, où il était croisé une troisième fois; il y avait aussi un pli épais de toile jetée sur la figure, couverte d'une couche de substance bitumineuse noire, cachant entièrement les traits. Cette momie était celle d'une femme; on n'y voyait point cette incision abdominale dont parle Hérodote, pour extraire les viscères. Les parties extérieures de la génération avaient été dépouillées de leur poil, qui avait été ramassé en masse compacte et qui était très-reconnaissable. Les mamelles avaient dû

être larges, car elles s'étendaient jusqu'à la septième côte, contre laquelle elles étaient pressées par les bras; mais quand ceux-ci furent enlevés, les seins s'élevèrent sans difficulté, et les mamelons se montrèrent très-distinctement. La tête est tondue, on sent les cheveux en y passant la main; ils paraissent avoir été bruns; les paupières sont complètement fermées, et le crâne ne paraît pas avoir été altéré au dehors; les dents sont très-blanches et saines; les bras sont croisés sur la poitrine, les avant-bras dirigés obliquement en arrière; les doigts de la main gauche pliés et le pouce étendu. Point d'idole, ni de papyrus. De nombreuses rides étaient sur les téguments de l'abdomen, ce qui indiquait que sa dimension devait avoir été considérable avant la mort. La totalité de la surface du corps était d'une couleur brune foncée et presque desséchée; dans les parties musculaires, cette surface était molle au point de céder à une légère pression. L'épiderme était enlevé, à l'exception de l'extrémité des doigts et des orteils; les ongles, d'une couleur brune, tenaient encore, mais se détachaient aisément.

Les dimensions de cette momie, calculées

sur le type d'une variété de race éthiopienne, d'après Blumenbach, fournissent la matière d'une nouvelle recherche. La hauteur de ce sujet était de cinq pieds sept dixièmes de pouce. Les mesures des diverses parties du tronc se rapprochent, par leurs dimensions, de celles de la Vénus de Médicis, données par Winkelmann, Campel, etc. Mais c'est le bassin qui présente les plus frappantes différences suivant les races; ainsi rien n'est plus distinct que cette partie dans les races nègre, caucasienne ou européenne. En soumettant cette momie à la comparaison ci-dessus, on trouve qu'elle se rapproche plus du beau idéal de la structure circassienne que de celle des femmes européennes. Les dimensions sont exactement dans le rapport d'un diamètre plus grand à un autre plus petit dans la Vénus, suivant Campel : 46 : 34, tandis que dans les races éthiopienne ou nègre, le rapport n'est que de 39 à 27 $\frac{1}{2}$. La même remarque s'applique également à la tête, dont la ressemblance avec le crâne des femmes géorgiennes est très-frappante. Cet examen tend à confirmer l'opinion de Carier, eu égard à l'origine caucasienne des Égyptiens; plusieurs voyageurs ont également

remarqué que toutes les familles de la haute Égypte possèdent le même caractère de tête, de physionomie et de figure, que ceux qu'on retrouve dans les momies les plus parfaites de l'hypogée de Thèbes.

Une incision ayant été faite dans les parois de l'abdomen, au-dessous des côtes, de chaque côté on enleva la totalité des téguments et des muscles qui mirent la cavité à découvert. On y trouva une portion de l'estomac adhérente au diaphragme, la rate petite et aplatie; le rein gauche avec ses uretères et sa capsule supérieure. Celui-ci, l'utérus et ses accessoires étaient dans leur état naturel, offrant de fortes traces de lésions. On ne retrouva que quelques portions des intestins, entre autres le cœcum et ses appendices vermiformes. On y trouva des blocs de résine cassante, deux ou trois morceaux de myrrhe dans leur état naturel et quelques masses de substance bitumineuse mêlée d'argile, qui parurent y avoir été mises de force pour remplir la cavité, après l'extraction de la plus grande partie des intestins, qui semblent avoir été enlevés d'une manière assez grossière par l'anus, son orifice ayant été coupé dans plusieurs directions. On ne découvrit

aucune trace du rein droit ni du foie, mais bien la vésicule du fiel un peu déchirée, avec quelques vestiges de son conduit et du péritoine recouvrant le foie qui s'y rattache. Les muscles étaient très-bien conservés et séparés les uns des autres comme à la suite d'une dissection opérée récemment sur un sujet. Les membranes et les ligaments des jointures étaient également parfaits, permettant un libre mouvement de la cuisse. La cavité du thorax fut examinée sans détruire les os, en enlevant le diaphragme; le péricarde, qui y adhérait, vint avec lui; le cœur fut trouvé à sa place, suspendu par ses grands vaisseaux; les poumons adhéraient aux côtes par leur face postérieure; ils furent retirés dans le meilleur état possible; la cervelle avait été enlevée par les narines; une substance noire, résineuse, s'y trouvait en petite quantité, adhérente à la partie antérieure de l'occipital. Ce liquide devait avoir été employé à chaud, car il avait tant soit peu brûlé la portion supérieure de la suture lambdoïde; les yeux ne parurent pas avoir été enlevés; la langue était conservée. Les dents n'avaient point cette forme cylindrique particulière des incisives qu'on remarque comme

un des caractères appartenant à la race éthiopienne. M. Granville, d'après ses investigations, croit que cette femme avait, quand elle est morte, de 50 à 55 ans, qu'elle avait eu des enfants et qu'elle était morte d'une hydropisie de l'ovaire. Relativement aux causes morbifiques qui ont amené la destruction, il fait observer que la matrice est plus large qu'elle ne devrait être à l'âge en question; que l'ovaire et le gros ligament du côté droit étaient enveloppés dans une masse de tissus morbides; la trompe de Fallope, du même côté, est parfaitement saine et supérieurement conservée, tandis que les parois contractées de ce qui paraît avoir été un large sac uni à l'ovaire gauche, ne laissent aucun doute sur la rectitude de cette opinion, qui est celle aussi des docteurs Baillie, Wilson, Carpue, Brodie, etc.

Momies observées par les anciens auteurs et examen des substances employées pour leur préparation. — Le docteur Granville s'est livré à une série d'expériences dont nous allons offrir ici un résumé. L'une a rapport à la teinte brune des bandes; il résulte de ses essais qu'elles ont toutes été plongées dans une solution végétale, qui, traitée par la gélatine, démontre la